



Lettre de Pays

n°5

JUIN 2002

Édito

Le Pays Sologne Val Sud réfléchit actuellement au développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Plusieurs axes de travail sont envisagés.

D'abord, la volonté de vous informer davantage et de façon plus attractive sur nos réflexions et nos différentes actions va se traduire concrètement par la création d'un site internet. Ce nouveau support de communication présente de nombreux intérêts. Il permet en effet de toucher un public élargi, de délivrer une information plus dense et réactualisée régulièrement, d'offrir un espace d'expression et d'échanges et ainsi de faire la promotion du territoire.

Un public élargi ?

Aujourd'hui la lettre de Pays est distribuée aux seuls foyers du Pays. La mise en ligne d'un site internet permettra à tous les internautes, y compris ceux extérieurs au territoire du Pays parmi lesquels nos différents partenaires, d'être renseignés sur nos travaux.

Une information plus dense et réactualisée ?

Le site internet bénéficie de capacités de stockage d'informations importantes et sans cesse accessibles. Par une mise à jour très régulière des informations, vous pourrez suivre de près l'avancée du Pays.

Un espace d'expression et d'échanges ?

Le Pays vise à fédérer l'ensemble des initiatives locales autour d'un projet commun de développement. Les acteurs du terrain : collectivités, habitants, associations, professionnels... disposeront à travers le site d'un outil de mise en réseau. Ils pourront y trouver des coordonnées et des adresses de sites, échanger des expériences, dialoguer...

La promotion du territoire ?

Support de communication, le site assurera également la promotion du territoire en direction des touristes et des entreprises souhaitant s'y implanter. Vitrine du potentiel touristique et des savoir-faire locaux, le site simplifiera la tâche du visiteur en lui mentionnant les adresses et coordonnées utiles (en matière de sites touristiques, d'hébergement...).

En outre, internet permet la transmission d'informations tout simplement à travers la messagerie. Ainsi, au-delà du site internet, le Pays souhaite favoriser l'usage d'internet dans les communes. C'est la raison pour laquelle actuellement le Pays mène une enquête auprès des communes pour identifier l'utilisation actuelle d'internet (par les élus, agents des communes et habitants), ainsi que les besoins en équipements multimédias et en formation. Le Pays pourrait donc accompagner les communes pour se former à l'outil et appuyer leur projet lié à internet : aménagement de lieux ouverts au public, création de site internet... Ainsi, le développement d'internet se présente comme un des enjeux majeurs pour le Pays. Il vise le renforcement de la cohésion interne du Pays, une connaissance et une participation accrue des acteurs locaux au projet de Pays et par ailleurs la promotion du territoire.

À la veille de l'année 2003, année charnière pour le Pays, la tâche s'avère intéressante. En effet, l'année prochaine marquera la fin du contrat de Pays régional, l'actualisation de la Charte de développement du Pays et la préparation d'un programme d'actions pour une nouvelle contractualisation avec la Région. Ainsi, tous les outils d'information et de concertation locale seront le moment venu les bienvenus...

Xavier DESCHAMPS,
Président.





M. et M^{me} PAPIN, repreneurs du commerce le "Saint Florent"

Artisans et commerçants...



ORAC : BILAN POSITIF NEUF MOIS APRES LE LANCEMENT DE L'OPERATION

L'ORAC vise le soutien des entreprises artisanales et commerciales qui se modernisent. Le dispositif d'aide ORAC intervient sous forme d'une subvention accordée à l'entreprise.

Animée par le Syndicat du Pays Sologne Val Sud, l'opération bénéficie d'une part, de la contribution financière de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général et d'autre part, du soutien technique de la Chambre de Métiers du Loiret et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret.

Rappel : les porteurs de projets doivent bien veiller à ne pas démarrer leur opération avant que leur dossier de demande d'aide ne soit instruit.

> Vingt quatre subventions attribuées...

Aujourd'hui, 24 dossiers ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 144 648 € soit une aide moyenne de 6 027 € par dossier. 50% de l'enveloppe prévue pour la première année ont été ainsi consommés.

> Les types de projets soutenus par l'ORAC...

Soutien à la reprise : commerce alimentaire à Marcilly-en-Villette, garage à Cléry-Saint-André, charcuterie à La Ferté-Saint-Aubin, etc.

Mise aux normes : laboratoire d'une boucherie à Vienne-en-Val, cuisine de restaurant à Jouy-le-Potier, etc.

Rénovation de magasins : fleuriste à Sully-sur-Loire, armurerie à La Ferté-Saint-Aubin, bar à Sully-sur-Loire, etc.

Création ou modernisation d'atelier : garage à La Ferté-Saint-Aubin, menuisier à Marcilly-en-Villette, etc.

Achat de matériel neuf : couvreur à Sennely, esthéticienne à Marcilly-en-Villette, etc.

en cas de formation suivie par l'artisan ou le commerçant.

- Le montant des dépenses subventionnables HT ne peut être inférieur à 8000 € ni supérieur à 46 000 €. Ces modifications seront appliquées pour les dossiers instruits à partir de juillet 2002.

Témoignage

JÉRÔME PAPIN, REPRENEUR DU COMMERCE LE "SAINT-FLORENT"

Le "Saint Florent", commerce multi-services a été repris par M et M^{me} Papin. Bar, restauration le midi, alimentation, tabac, presse, gaz, pain, etc ; de nombreux services sont proposés à la population de Saint-Florent depuis le 9 avril 2002.

M^{me} Le Cocq, maire de Saint-Florent-le-Jeune : "C'est un grand bonheur car cette reprise est inespérée. La fermeture a été évitée grâce au courage de la famille Papin, parents et enfants, à qui je souhaite au nom de tous : Bienvenue et pleine réussite dans cette entreprise."

- **Pour quels investissements avez-vous sollicité une aide ORAC ?**

Nous avons entrepris une complète rénovation de l'établissement : réorganisation et agrandissement de l'épicerie, réimplantation et mise aux normes de la cuisine, aménagement de la salle bar-restaurant avec notamment l'installation d'un nouveau bar, etc. Nous nous sommes efforcés de proposer à nos clients un espace accueillant et chaleureux.

- **Est-ce que la subvention ORAC a eu un effet incitateur pour votre installation ?**

Oui, l'ORAC a facilité notre installation sur la commune de Saint-Florent. Nous avons suivi la formation pour la création d'entreprise proposée par la CCI et nous avons pu bénéficier de ce fait de la subvention ORAC maximale (30% pour une dépense subventionnable HT plafonnée à 30 490 €) soit un montant de 9 146 €. D'autre part, nous avons sollicité deux autres dispositifs : l'aide régionale "CREATEM" pour un montant de 18 000 € et l'aide départementale à la restauration pour un montant de 4 817 €.

- **Comment s'est déroulé le montage du dossier ?**

J'ai rencontré l'animatrice ORAC qui m'a guidé pour le montage du dossier. Je disposais déjà de la plupart des pièces demandées car elles sont de toute façon nécessaires à la préparation du projet : devis, attestation bancaire, prévisionnel, etc.

- **Après seulement quelques semaines d'activité quelles sont vos impressions ?**

Je suis très satisfait de l'accueil des Saint-Florentais. J'espère pouvoir ainsi contribuer au développement de la commune.



Installation d'une aire de lavage au garage Vannier de Ménéstreaux-en-Villette

> Modifications du règlement d'intervention ORAC suite au passage à l'Euro...

- Le chiffre d'affaires des entreprises ne pourra dépasser 800 000 €

- Il n'y aura aucune subvention inférieure à 1 600 €, ni supérieure à 9 200 €.

- Le taux de la dépense subventionnable est de 20% en l'absence de formation liée à l'ORAC et de 30%

Agriculteurs...



UNE AIDE POUR LA VALORISATION DE VOS PRODUCTIONS

A travers le Contrat de Pays régional, le Pays soutient les projets de valorisation des productions agricoles. Ces projets doivent permettre de dégager une valeur ajoutée supplémentaire aux productions : transfor-

mation des produits, commercialisation, diversification, accueil du public (points de vente,...). L'aide accordée peut s'élever à 25 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 30 400 €.

Pour tout renseignement concernant l'ORAC ou l'aide à la valorisation des productions, contacter le Pays au : 02 38 49 19 49.

Le Contrat de

EXEMPLES DE

DES AIDES... EN DIRECTION DES JEUNES

Le Pays Sologne Val Sud bénéficie dans l'ensemble d'un réel dynamisme démographique. On constate en effet une croissance de la population, résultat de l'installation de nouveaux ménages et d'un solde naturel positif. Le profil du territoire est par conséquent relativement jeune. Les jeunes de moins de 20 ans pèsent davantage dans la population que les personnes de plus de 60 ans. L'indice de jeunesse est en effet de 1,21 contre 1,03 sur l'ensemble de la Région Centre.

Fort de ce constat, le Pays souhaite répondre aux besoins spécifiques des familles composées d'enfants et de jeunes adolescents. Ainsi, il s'agit d'encourager le développement des modes de garde pour les plus petits, des activités péri et extra scolaires et des actions d'animation pour les jeunes adolescents.

Dans le cadre du Contrat de Pays, le Conseil Régional attribue des subventions pour les communes et groupements de communes qui investissent dans ce sens : construction ; réhabilitation ; aménagement et équipement de locaux, d'espaces de jeux, de loisirs à destination des jeunes.



> Maison des jeunes à Lion-en-Sullias :

La commune a obtenu une subvention régionale de 15 200 € pour aménager un local pour jeunes. Ces derniers disposent d'un lieu de rencontres équipé de matériel TV Hi-fi ainsi que de divers jeux (baby-foot...). Olivier, l'animateur, qui intervient également en milieu scolaire, encadre notamment le mercredi les nombreuses activités organisées qui profitent à une vingtaine de jeunes, de Lion-en-Sullias et de Saint-Aignan-le-Jaillard. La population de ces deux communes va également bénéficier d'un accès à internet et d'une salle pour les réunions associatives ou des manifestations culturelles ponctuelles au sein de la nouvelle école en construction. Dans ce complexe éducatif et culturel, les enfants des écoles disposeront notamment de locaux plus adaptés pour les activités périscolaires. Pour ce projet également, la Région a participé aux dépenses d'investissement (subvention de 22 800 €).

> Aménagement d'aires de jeux à Sully-sur-Loire :

Dans le cadre d'un programme de réhabilitation de logements du quartier de la Picaudière, la commune de Sully-sur-Loire a installé une aire de jeux. Les jeunes vont pouvoir y pratiquer divers sports : football, basket-ball, volley-ball, handball. Une subvention régionale de 15 900 € a été accordée.

> Acquisition d'un bâtiment à Dry pour l'installation d'une garderie périscolaire :

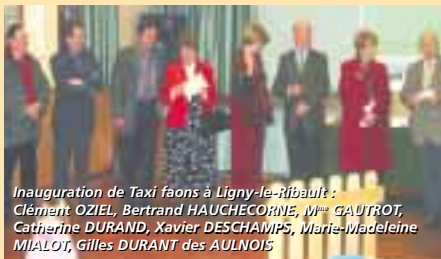
La commune de Dry a fait l'acquisition d'un bâtiment à proximité de l'école qui permettra d'organiser des activités avant et après la classe dans un cadre sécurisé pour les enfants. 22 800 € de crédits régionaux ont été accordés pour ce projet.

> Un centre de loisirs intercommunal en projet :

Le projet de centre de loisirs de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux (qui regroupe les communes de Cléry-Saint-André, Dry, Jouy-le-Potier, Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry) devrait se concrétiser prochainement. Il a une double vocation : accueillir environ 250 enfants par semaine de 3 à 14 ans pendant les vacances scolaires et les mercredis et également mettre à disposition des associations des salles pour leurs activités. L'implantation est prévue sur la commune de Jouy-le-Potier et l'ouverture pour juillet 2003. Grâce aux efforts financiers mutualisés de ces 5 communes, leurs enfants profiteront de cette nouvelle structure intercommunale.

TAXI FAONS... UN NOUVEAU MODE DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE

Depuis le 21 janvier 2002, la halte-garderie itinérante du Pays dénommée "Taxi-faons" profite à une centaine de familles de 12 communes du Pays.



La Fédération Départementale des Familles Rurales, qui gère ce service, emploie deux personnes qualifiées qui, dotées d'un véhicule transportant matériel pédagogique et de puériculture, sillonnent ces communes du Pays à la rencontre des bambins âgés de 3 mois à 6 ans. Les mamans peuvent ainsi se libérer un moment dans la semaine pour suivre différentes activités et proposer en même temps à leurs enfants un lieu d'adaptation sociale.

Pays

PROJETS SOUTENUS . . .

Les communes mettent à disposition un local adéquat et sécurisé pour l'accueil de Taxi-faons à raison d'une demi-journée par semaine (pour certaines fonctionnant en intercommunalité une semaine sur deux). Des associations locales de "Familles Rurales" assurent également la relation quotidienne avec les familles et aident à l'installation du matériel dans les locaux. L'opération a donc pu se mettre en place grâce à la mobilisation de tous sur le terrain.



Céline DELANOU, directrice adjointe à l'heure du goûter

Les partenaires financiers ont été également nombreux : le Conseil Régional a attribué une subvention de 14 200 € à la Fédération Départementale des Familles Rurales pour acheter des équipements nécessaires à la halte-garderie. Le Conseil Général, la CAF et les communes ont également soutenu financièrement le projet. Sur l'ensemble des communes, on dénombre d'ores et déjà 128 enfants inscrits, soit une centaine de familles concernées par le projet. On souhaite donc une longue vie à Taxi-faons.



Marie-Agnès RIVIERE, animatrice et Marjorie RELIN, directrice au milieu des enfants

LIEUX ET HORAIRES DE PASSAGE :

Lundi

matin - Coullons : 9h15-12h15

Mardi

matin - Ligny le Ribault : 9h-12h
après-midi - Jouy le Potier : 13h30-16h30

Mercredi

matin - Marcilly en Villette : 9h-12h
après-midi - Sandillon : 14h-17h

Jeudi

matin - Mareau-aux-Prés : 9h15-12h15
après-midi - Férolles / Darvoy* : 14h-17h

Vendredi

matin - Sandillon : 8h45-11h45
après-midi - Guilly / Neuvy* : 14h-17h

*Les communes alternent une semaine sur deux l'accueil de Taxi-faons.

TARIFS :

16,01 € d'adhésion annuelle à l'association Familles Rurales, 2,13 € par heure entamée, 5,5 € par demi-journée (3 heures).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la Fédération Départementale des Familles Rurales au 02 38 65 48 80 ou au 06 70 33 40 14.

Témoignage

Gina AGIUS, utilisatrice de Taxi-faons



Gina AGIUS, habitante de Cléry-Saint-André, utilisatrice de Taxi-faons, Présidente de l'association locale des "Familles Rurales" de Mareau-aux-Prés.

• Pourquoi avoir recours à Taxi-faons ?

Ma fille Cassandra âgée de 2 ans fréquente tous les jeudis matins (sauf impératif) la halte-garderie itinérante. Cela me permet de prendre divers rendez-vous (chez le médecin, coiffeur, etc...) ou de me libérer pour faire les courses, faire du sport. L'objectif est aussi d'habituer ma fille à la collectivité.

• Comment vous organisiez-vous auparavant ?

Je l'emmenais avec moi partout ou j'attendais mon mari. Je n'avais pas de loisirs durant la journée.

• Etes-vous satisfaite du service rendu après 4 mois de fonctionnement ?

Oui, les activités sont variées, les goûters intéressants, le personnel sympa, ma fille est ravie. De plus, ce nouveau service m'a permis de rencontrer d'autres personnes, de faire connaissance avec des mamans, des enfants qui viennent de Cléry-Saint-André, de Mareau-aux-Prés et de Mézières-lez-Cléry.

• En tant que Présidente de l'association des Familles Rurales, avez-vous des pistes pour mener d'autres projets ?

Oui, nous organisons le 16 juin à Mareau-aux-Prés un "vide-greniers des enfants", avec des jeux, du maquillage, la confection de gâteaux. Cette fête permettra aux enfants de s'amuser, aux parents de se rencontrer et à l'association de récolter un peu d'argent pour développer d'autres activités !





http://www

Actualité



RENFORCER ET FACILITER LA COMMUNICATION : DÉVELOPPER L'UTILISATION D'INTERNET

Afin de faire d'internet l'outil de communication privilégié au sein du Pays, la commission communication du Pays a enclenché divers travaux.

Elle a élaboré une enquête à destination des communes pour identifier l'usage actuel d'internet (par les élus, les agents des communes et la population), les besoins en

équipement et en éventuelle formation à l'outil. Au terme de cette enquête, le Pays déterminera les actions nécessaires à mener. La commission communication du Pays travaille également à la rédaction d'un cahier des charges afin de consulter des agences de communication pour l'élaboration du site. Le site devra être opérationnel début 2003.

Les élus et secrétaires de mairie ont été informés des réflexions en cours lors d'une réunion organisée courant mai à La Ferté-Saint-Aubin.



LA CODEC : POUR UN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL COHÉRENT ET CONCERTÉ

Le maintien et le développement du commerce comptent parmi les préoccupations majeures du Pays. Pourquoi ? Le commerce génère de l'activité économique et un nombre d'emplois significatif sur le territoire, assure un service de proximité à la population et organise des lieux de vie dans les bourgs.

L'ORAC, en cours actuellement sur le Pays, permet d'accorder une aide aux entreprises désireuses de se moderniser. Au-delà de cette mesure en faveur des commerçants et artisans, le Pays souhaite aller plus loin en élaborant une Charte d'Orientation et de Développement de l'Équipement Commercial (CODEC).

Au quotidien, les élus sont conduits à s'interroger sur le type d'activités commerciales à développer sur leur commune pour satisfaire la population, sur la pertinence et la viabilité d'installation d'un nouveau commerce, sur les actions à mener pour soutenir leurs commerçants, sur l'opportunité d'implanter une surface commerciale complémentaire aux commerces traditionnels...

Toutes ces questions ne s'appréhendent pas seulement à l'échelle d'une commune mais sur un périmètre plus étendu : le consommateur n'achète pas uniquement

sur son lieu de résidence ! Le fonctionnement du commerce s'analyse non pas seulement du point de vue de l'offre mais également de la demande. En effet, il est nécessaire d'identifier les comportements des consommateurs, de mesurer l'écart entre l'offre et la demande afin de mieux satisfaire les besoins. Ainsi, les élus du Pays ont décidé de comprendre ensemble le fonctionnement actuel du commerce avant d'envisager des orientations adaptées et partagées pour son développement.

Ainsi, la CODEC, document "contractuel", vise à donner les lignes d'une politique cohérente et concertée du commerce. Elle devra guider les décideurs locaux sur le type de magasins à développer, l'organisation commerciale du Pays à privilégier (comment mailler le territoire), déterminer l'environnement commercial nécessaire au développement du commerce et les actions communes de promotion et de partenariat à mettre en place.

Le Syndicat de Pays va missionner le cabinet d'études SM CONSEIL, de La Chapelle-Saint-Mesmin, dès le mois de juin, pour l'accompagner dans l'élaboration de cette CODEC. De nombreux acteurs participeront à ce travail : les communes et les Unions Commerciales du territoire, les partenaires financiers : Etat, Région ainsi que la Chambre de Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Le temps de réalisation de l'étude et de rédaction de la Charte est estimé à 10 ou 12 mois.

A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX

La Communauté de Communes du Val d'Ardoux qui regroupe les communes de Cléry-Saint-André, Dry, Jouy-le-Potier, Mareau-aux-Prés et Mézières-lez-Cléry adhère désormais au Syndicat de Pays.

Ainsi, celui-ci est désormais "mixte", comprenant à la fois des communes et un groupement de communes. Ce nouveau statut permet de plus au Pays de se conformer aux dispositions de l'aménagement du territoire (Loi Voynet du 25 juin 1999). La CCVA exerce, en lieu et place des communes qui la composent, les principales compé-



tences suivantes : l'aménagement de l'espace, le développement économique, la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du logement.

Dans le cadre de ces compétences, c'est désormais la Communauté de Communes qui participera aux travaux du Pays. Deux délégués de la CCVA siègent donc au Comité Syndical du Pays : Bertrand HAUCHECORNE et Clément OZIEL. Les 5 communes de la CCVA restent néanmoins membres du Syndicat de Pays pour les compétences qu'elles ont conservées.

Mise en place...

DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Ainsi que nous l'avons annoncé dans la dernière Lettre de Pays, le Conseil de développement va pouvoir fonctionner très prochainement. Cette nouvelle instance va permettre d'associer la société civile aux réflexions du Pays sur l'aménagement et le développement durable du territoire.

Lors du Comité Syndical du 25 avril, la liste des membres du Conseil de développement a été entérinée à l'unanimité. Elle avait fait l'objet durant deux mois d'une consultation des communes du Pays et de la CCVA.

Le Conseil de développement est composé de représentants des milieux associatifs, professionnels, institutionnels, de personnes qualifiées et d'habitants volontaires. Les membres sont préoccupés des thématiques liées aux réflexions du Pays : les services à la population, le développement économique, l'habitat, l'environnement, le tourisme... et sont représentatifs de l'ensemble du territoire.

Le Conseil est composé de 29 membres représentant la société civile...

L'Association les Amis de Cléry (Pierre PIPEREAU), La Fraternelle (Nadine LEGROUX), L'UCPS (Danielle COCHET), La Loire en Val d'Or Sologne (Laurent CHALINE), La Fondation Sologne (Christian de FROBERVILLE), Sologne Nature Environnement (Bertrand SAJALOLI), Les Naturalistes Orléanais (Michel CHANTEREAU), Familles Rurales (Mireille DESPIERRES), Union Commerciale, Industrielle et Artisanale de Sandillon (Francis LANGE), Association des Artisans, Commerçants et Industriels de Tigy (Serge DURAND), La Rabolière (Claude GIRERD), Union Départementale des clubs de personnes âgées et retraitées du Loiret (Raymonde GARREAU), Arbocentre, Comité Départemental Olympique et Sportif (Christian CATHÉLINEAU), Comité Départemental du Judo (Claude LECHAT), AROHLM du Centre, Chambre de Commerce et d'Industrie

du Loiret (Jean-Claude FAYET), Union Des Entreprises du Loiret (Pierre HENRY), Cave coopérative de Mareau (Patrick HARNOIS)

Et également :

Jean-Yves de BAUDUS, Joseph BOUGEANT, Jean-Claude DUBOIS, Jean GOLLOT, Alain LECARDONNEL, Daniel MARNIER, Jean NAEGELIN, Thierry SIMONNEAU, Marc THUNET, Hervé de VIAL.

... et de 6 élus du Pays

Les Présidents des 5 commissions du Pays siègeront également au sein du Conseil de développement. Ils faciliteront notamment l'articulation entre le Syndicat de Pays et cette nouvelle instance.

> Daniel BRUSSEAU (son suppléant : Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE) pour la commission "communication"

> Olivier de CHARSONVILLE (son suppléant : Alain FOURCAULT) pour la commission "patrimoine, tourisme, culture"

> Didier FOURNIER (son suppléant : Guy BUSICHIA) pour la commission "artisanat, commerce, industrie"

> Bertrand HAUCHECORNE (son suppléant : Anne-Marie ELIAS) pour la commission "cadre de vie, services à la population, économie solidaire"

> Jacky LEMITRE (son suppléant : Guy MOLLARD) pour la commission "agriculture, sylviculture"

Gérard BERDAL et sa suppléante Juliane LE COCQ siègeront également au conseil de développement.

Deux séances de mise en place et d'installation du Conseil de développement sont prévues en juin

La première réunion permettra une prise de contact entre les membres et une familiarisation avec le Pays : ses missions, son fonctionnement, ses orientations, les projets en cours... Lors de la seconde réunion, il sera procédé à l'élection du Président. Les membres détermineront précisément l'organisation et le fonctionnement du Conseil de développement ainsi que son mode d'articulation avec le Syndicat de Pays.



Pays Sologne Val Sud

Domaine du Ciran

45 240 Ménestreau-en-Villette

Tél : 02 38 49 19 49 - Fax : 02 38 49 19 59

Email : sologne.val.sud@wanadoo.fr

Agent de développement : **Isabelle VALMAGGIA**
Animatrice ORAC : **Angélique DONNOT**
Assistance secrétaire : **Isabelle BOLLAERT**